

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2022

---

RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SECOURS  
NON-VACCINÉ GRÂCE À UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ - (N° 322)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 237

présenté par  
Mme Yadan

à l'amendement n° 22 de M. Juvin

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« public »

insérer le mot :

« vulnérable ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.